



Succesion,parts,remariage,

Par **milletch**, le **12/09/2015** à **06:06**

bonjour,

mon pere s'ai remarié (regime de la communauté),de son coté 5 enfants et du coté de sa femme 2 enfants.

lors de sa mort il a laissé sa part de la maison à sa femme.

-elle a l'usufruit sur la maison.

-a sa mort ont vend la maison,le notaire dit que les parts sont repartis 5 parts pour les enfants de sa femme et trois parts pour nous !

-peut-ont reclamer la part de mon pere ?

- je comprend rien aux termes des notaires,pouvez_vous m'aidé ?

merci.

Par **jade**, le **12/09/2015** à **20:39**

bonjour

la maison est a quel nom ? celui de votre père seulement ou avec votre mere ?

Par **youris**, le **13/09/2015** à **10:04**

bonjour,

au décès de votre père, sont héritiers son épouse qui a reçu l'usufruit et les 5 enfants de votre père qui ont du recevoir la nue-propiété.

les 2 enfants de son épouse ne sont pas héritiers.

salutations

Par **malika12**, le **28/09/2015** à **08:01**

Bonjour,

On pourra trouver votre réponse chez [le site du mariage](#)